

**Arrêté ministériel portant agrément du système d'épuration individuelle  
AQUAmax Basic présenté par la Société ATB Belgique,  
sise Rue de la sauvenière, 127 à 4900 SPA**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,  
Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau,  
notamment les articles D.222 et R.409 à R.417,  
Vu l'avis référencé 2015/Avis 011 rendu par le Comité d'Experts chargés de  
l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en  
date du 20 août 2015,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme système d'épuration individuelle du système  
d'épuration présenté par la société **ATB Belgique à SPA** sous l'appellation  
commerciale **AQUAmax Basic** pour une capacité de 5 à 16 EH équivalent-  
habitants est octroyé sous le numéro de référence **2015/06/125/A**.

Le système d'épuration individuelle **AQUAmax Basic** correspond au principe et à  
la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles,  
soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être  
porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie  
justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite  
signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la  
notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au  
Moniteur belge.

Namur , le **15 SEP. 2015**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et  
des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal

  
Carlo DI ANTONIO

## Annexe

### Principe et description du système AQUAmax Basic de la société ATB Belgique de SPA

Capacité : voir **Tableau 1**

#### **PRINCIPE :**

Unité monocuve à 2 compartiments, fonctionnant sur le principe du réacteur séquentiel à boues activées (SBR). Le premier compartiment (prétraitement) fonctionne à volume variable. Transfert vers le deuxième compartiment aéré. Le deuxième compartiment fonctionne de manière séquentielle selon des cycles de 8 heures : alimentation/aération/décantation/soutirage/purge des boues. Les transferts (pompage du prétraitement vers l'aérateur, évacuation de l'effluent clarifié, purge des boues en excès) sont gérés par le module AQUAmax Basic, comprenant deux pompes (pour l'alimentation des eaux usées et pour l'évacuation des eaux épurées), un aérateur et une sonde de niveau.

Extraction des boues secondaires du compartiment aéré vers le prétraitement.  
Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

#### **DESCRIPTIF TECHNIQUE :**

Les caractéristiques de dimensionnement sont reprises dans le **Tableau 1** ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

#### **Cuve :**

Cuve cylindrique ou ovale en béton.

Pour les cuves de type O :      Classe d'exposition XC4, XF1+XA2  
   Classe de résistance C35/45  
   Classe d'environnement EE3+EA2  
   CEM I/52.5 R/N

Pour les cuves de type P et P renforcé :  
   Classe d'exposition XF1  
   Classe de résistance C35/45  
   Classe d'environnement EE3  
   CEM Portland CME I 42,5 R BENOR

#### **Dispositif de prétraitement :**

Compartiment hémicylindrique. Hauteur d'eau variable dépendant du cycle de fonctionnement. Entrée par tuyau PVC Ø110 mm au dessus du niveau d'eau, sortie par siphon amorcé par la pompe ATB Lift2 (Ø 40 mm, débit 8 m<sup>3</sup>/h). Ventilation de diamètre 100 mm.

### **Dispositif de traitement et clarification :**

Compartiment hémicylindrique de hauteur et de volume d'eau variables.

Entrée par siphon Ø40 mm (3 fois/cycle de 8h) et sortie par pompage.

Fonctionnement séquencé 3 cycles par jour :

Alimentation (3 x pendant la période d'aération).

Purge des boues par la pompe ATB Lift2 (après remise en route de l'aération).

Aération séquencée selon 2 modes (voir tableau) par l'aérateur venturi AQUA 5 à moteur submersible, intégré dans le module AQUAmax Basic (560 W).

Décantation

Soutirage de l'effluent clarifié par la pompe ATB Lift2 (Ø 40 mm, débit 8 m<sup>3</sup>/h).

Regard de visite 60 x 60 cm commun aux deux compartiments.

### **Gestion des boues :**

Extraction des boues en excès par pompage (8 m<sup>3</sup>/h) au début de chaque cycle, en phase aérée. Les boues primaires et secondaires sont stockées dans le premier compartiment (prétraitement).

### **Détection des dysfonctionnements :**

La station est pilotée par un automate aControl<sup>®</sup> enregistrant les défauts et les mises hors tension de la station dans un journal. L'automate est équipé d'une alarme sonore et lumineuse.

### **Dispositif d'échantillonnage :**

Bouteille d'échantillonnage (1,5L) insérée dans la canalisation d'évacuation de l'effluent.

Capacité : voir **Tableau 1**

**Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement**

Capacité type	5 EH		8 EH		10 EH		16 EH	
	O	P	O	P	O	P	O	P
Forme de la cuve	ovale		cylindrique		cylindrique		cylindrique	
<b>PRETRAITEMENT</b>								
Hauteur d'eau max (m)	1.7	1.69	1.55	2.4	1.97	1.95	2.3	
Hauteur de transfert vers le traitement (m)	1.25	1.23	1.26	1.89	1.49	1.43	1.77	
Hauteur max de stockage des boues (m)	0.95	0.93	0.96	1.59	1.19	1.13	1.47	
Surface (m <sup>2</sup> )	2.39	2.44	3.6	2.44	3.77	3.78	3.17	
Volume à Hmax (m <sup>3</sup> )	4.05	4.13	5.58	5.86	7.43	7.37	7.28	
<b>TRAITEMENT ET CLARIFICATION</b>								
Hauteur d'eau min (m)	1.25	1.23	1.26	1.89	1.49	1.80	1.77	
Hauteur d'eau max (m)	1.54	1.54	1.55	2.37	1.81	1.43	2.20	
Surface (m <sup>2</sup> )	1.16	1.30	1.68	1.30	2.09	2.38	2.70	
<b>SEQUENCES<sup>(1)</sup></b>								
Amorçage de l'alimentation (sec)	7		7		7		7	
Aération séquentielle mode 1	15 sec ON/10 min OFF		15 sec ON/10 min OFF		15 sec ON/10 min OFF		15 sec ON/10 min OFF	
Durée de la phase (min)	41.25		41.25		41.25		41.25	
Purge de boues (pendant la marche de l'aérateur) (sec)	4		4		5		8	
Aération séquentielle mode 2	7.5 min OFF/48 sec ON		7.5 min OFF/60 sec ON		7.5 min OFF/78 sec ON		7.5 min OFF/114 sec ON	
Durée de la phase (min)	73.9		76.5		79.2		84.6	
Amorçage de l'alimentation (sec)	7		7		7		7	
Aération séquentielle mode 1	15 sec ON/10 min OFF		15 sec ON/10 min OFF		15 sec ON/10 min OFF		15 sec ON/10 min OFF	
Durée de la phase (min)	41.25		41.25		41.25		41.25	
Aération séquentielle mode 2	7.5 min OFF/48 sec ON		7.5 min OFF/60 sec ON		7.5 min OFF/78 sec ON		7.5 min OFF/114 sec ON	
Durée de la phase (min)	73.9		76.5		79.2		84.6	
Amorçage de l'alimentation (sec)	7		7		7		7	
Aération séquentielle mode 1	15 sec ON/10 min OFF		15 sec ON/10 min OFF		15 sec ON/10 min OFF		15 sec ON/10 min OFF	
Durée de la phase (min)	41.25		41.25		41.25		41.25	
Aération séquentielle mode 2	7.5 min OFF/48 sec ON		7.5 min OFF/60 sec ON		7.5 min OFF/78 sec ON		7.5 min OFF/114 sec ON	
Durée de la phase (min)	73.9		76.5		79.2		84.6	
Décantation (min)	120		120		120		120	
Soutirage de l'effluent (min)	8		8		10		16	

(1) : succession des phases d'un cycle de traitement, 3 cycles/jour

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément du système  
**AQUAmax Basic** de la ATB Belgique de SPA

Namur , le **15 SEP. 2015**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et  
des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal



Carlo DI ANTONIO